Département de Vaucluse

Ville de Bollène

ARRETE N° ARI_2026_656

Direction Générale des Services
Réf. : AZ/CR/CR/CS
Nomenclature : 6.1.3

PORTANT AUTORISATION D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL DE FAIT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AT N° 64 RUE ROBERT SCHUMANN - 84500 BOLLENE

Le Maire de la commune de BOLLENE (Vaucluse),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 février 2014 relative à l'adoption du règlement de voirie,

Vu la demande en date du 28 juillet 2026 par laquelle la SELARL THIERRY BAUBET et Associés, géomètres experts

demeurant 66, avenue Emile Lachaux – 84500 BOLLENE pour le compte du dossier n° B-26/054,

courriel : tbaubet.geometre-bollene@orange.fr

sollicite l'alignement de la propriété cadastrée section AT n° 64, située

36, rue Jules Ferry – 84500 BOLLENE,

Vu la situation des lieux,

ARRETE N° ARI_2026_656

ARRÊTE

ARTICLE 1 – ALIGNEMENT DE FAIT

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire de la parcelle cadastrée **section AT n° 64,** – rue Robert Schumann – 84500 BOLLENE est fixé comme suit :

– conformément au plan annexé au dossier n° B-26/054 dressé par la SELARL Thierry BAUBET et Associés, géomètres experts.

L'alignement est matérialisé sur le plan par une ligne rouge tracée qui délimite la propriété de la parcelle cadastrée **section AT n° 64 de la voie communale rue Robert Schuman.**

La commune de Bollène émet un avis favorable à l'alignement de fait proposé par monsieur Thierry BAUBET, géomètre expert.

Tel que représenté sur le plan annexé au présent arrêté.

Ce tracé marque la limite de la voie publique avec la propriété du demandeur.

Cette parcelle n'est soumise à aucune servitude pouvant grever l'immeuble.

Annexes : plans d'alignement

ARTICLE 2 – Cet arrêté n'emporte aucun effet de droit sur la propriété du riverain demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance du présent arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté reste valable tant que les circonstances de droit ou de fait sur lesquelles il est fondé n'ont pas été modifiées.

ARTICLE 5 – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté sera publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur.

ARRETE N° ARI_2026_656

ARTICLE 7 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES cedex 09 – dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 – Madame la Directrice Générale des Services et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bollène, le 09 NOV 2026

MAIRIE DE BOLLENE * DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Anthony ZILIO

Maire de Bollène

Reçu en Préfecture le :
~~Affiché le~~ : publié le 16/11/2026
Notifié le :
Exécutoire le :

S E L A R L T h i e r r y B A U B E T e t A s s o c i é s
Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. - Urbaniste

39B, Chemin de LONTGRAVE
26740 MONTBOUCHER / JABRON
☎ : 04-75-01-39-71 ~ 🖷 : 04-75-63-71-63
Courriel : tbaubet.geometre-orange.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

66, Avenue Emile LACHAUX
84500 BOLLENE
☎ : 04-90-30-15-34 ~ 🖷 : 04-90-40-45-07
Courriel : tbaubet.geometre-bollene@orange.fr

DEMANDE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Monsieur,

Je soussigné Thierry BAUBET
agissant en qualité de (1) ~~- Propriétaire -~~
- Entrepreneur Géomètre Expert
sollicite (1) ~~- pour mon compte personnel~~
pour le compte de M. Arnaud CHALANÇON
demeurant à 36 Rue Jules Ferry - 84500 BOLLENE

(1) - l'Alignement
~~- l'Autorisation de voirie~~
sur la voie communale dénommée Rue Robert Schumann
section AT n° 64 selon le projet figurant sur le plan annexé à la présente demande.

Renseignements concernant les travaux envisagés :
- Adresse : 36 Rue Jules FERRY
  84500 BOLLENE
- Situation cadastrale - Section AT
  - n°64
  - Lieudit : Grès de Fourniller
- Désignation de la ou des voies de communication
  Rue Jules FERRY
- Pièces jointes - Plan de situation
  - Plan cadastral
  - Plan de masse
- Date prévue pour le commencement des travaux : -
- Durée estimée des travaux : -

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération.

à BOLLENE le 2 novembre 2026

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS
SELARL Thierry BAUBET
GÉOMÈTRES-EXPERTS
66 Av. Emile LACHAUX 84500 BOLLENE
Tél. 04 90 30 15 34
Fax 04 90 40 45 07
Numéro d'inscription 2003C200012

Pour la SELARL
Thierry BAUBET

Cadre réservé à la collectivité (Signature et cachet)

Transmis avec avis.....

(1) Rayer la mention inutile

Commune de BOLLENE (84)

quartier " Grès de Fourniller "

Section AT n°117–120

N

Echelle 1/500



MATRICULE	X	Y
42	711.930	1064.850
320	721.460	1065.070
321	721.930	1042.070
328	683.610	1027.240
329	702.110	1027.620
330	683.370	1046.190
331	675.610	1059.550
332	670.570	1083.780

SELARL Thierry BAUBET
Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.
640 Rue Jules Verne
84500 BOLLENE
Tel : 04.90.30.15.34
Fax: 04.90.40.45.07

Dossier B07/17 _ Février 2007

PROCES-VERBAL DE BORNAGE AMIABLE

Les propriétaires soussignés approuvent le présent plan valant procès-verbal de bornage, fixant les limites de laurs propriétés telles qu'ils les ont définies avec le concours du Géomètre-Expert soussigné, et acceptées sans réserve.
Les dites limites sont matérialisées et repérées comme il est indiqué sur le plan, pour servir leur reconnaissance ou rétablissement éventuel.

Les soussignés affiement qu'il n'existe à ce jour, à leur connaissance, aucune autre borne ou signe de délimitation concernant les limites présentement définies. S'ils en découvraient par la suite, ils les considéreraient comme nul.

Les soussignés déclarent sous leur entière responsabilité être les propriétaires des terrains bornés ou délimités par le présent acte ou avoir dûment reçu pouvoir pour l'approuver de tous les ayants droits qu'ils représentent.

Limites bornées contradictoirement le 23 février 2007 à 14h30.

Propriétaire requérant :
Mr DI DIO Santo

Propriétaires riverains :
Mr RIBEIRO Patrick

Mr MARQUEZ Pierre

SCI Techno World

Commune de BOLLENE
L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme
à l'Aménagement du Territoire
et à la Forêt
Daniel GRIMAUD

Le Géomètre-Expert :
Mr BAUBET Thierry

SELARL Thierry BAUBET
Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.
640 Rue Jules Verne
84500 BOLLENE
Tel : 04.90.30.15.34
Fax: 04.90.40.45.07

Dossier B07/17 _ Février 2007

Département de VAUCLUSE

Commune de BOLLENE

Lieu-dit "Grès de Fourniller"

Section AT

DEMANDE D'ALIGNEMENT de la Rue Robert SCHUMANN au droit de la parcelle AT n°64

(Propriété CHALANÇON)

Limite de fait

L'alignement est défini par l'article L112-2 du Code de la Voirie Routière :

L'alignement individuel est délivré au propriétaire conformément au plan d'alignement s'il en existe un. En l'absence d'un tel plan, il constate la limite de fait.

Le plan d'alignement, auquel est joint un plan parcellaire, détermine après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique la limite entre voie publique et propriétés riveraines.
Ce plan d'alignement doit être adopté par délibération du conseil municipal suite à l'enquête publique devant se dérouler selon les modalités du décret du 20 Août 1976.

Observation(s) et cachet de la collectivité compétente :

Dossier B-26/054 — *Echelle 1/200* — *Novembre 2026*

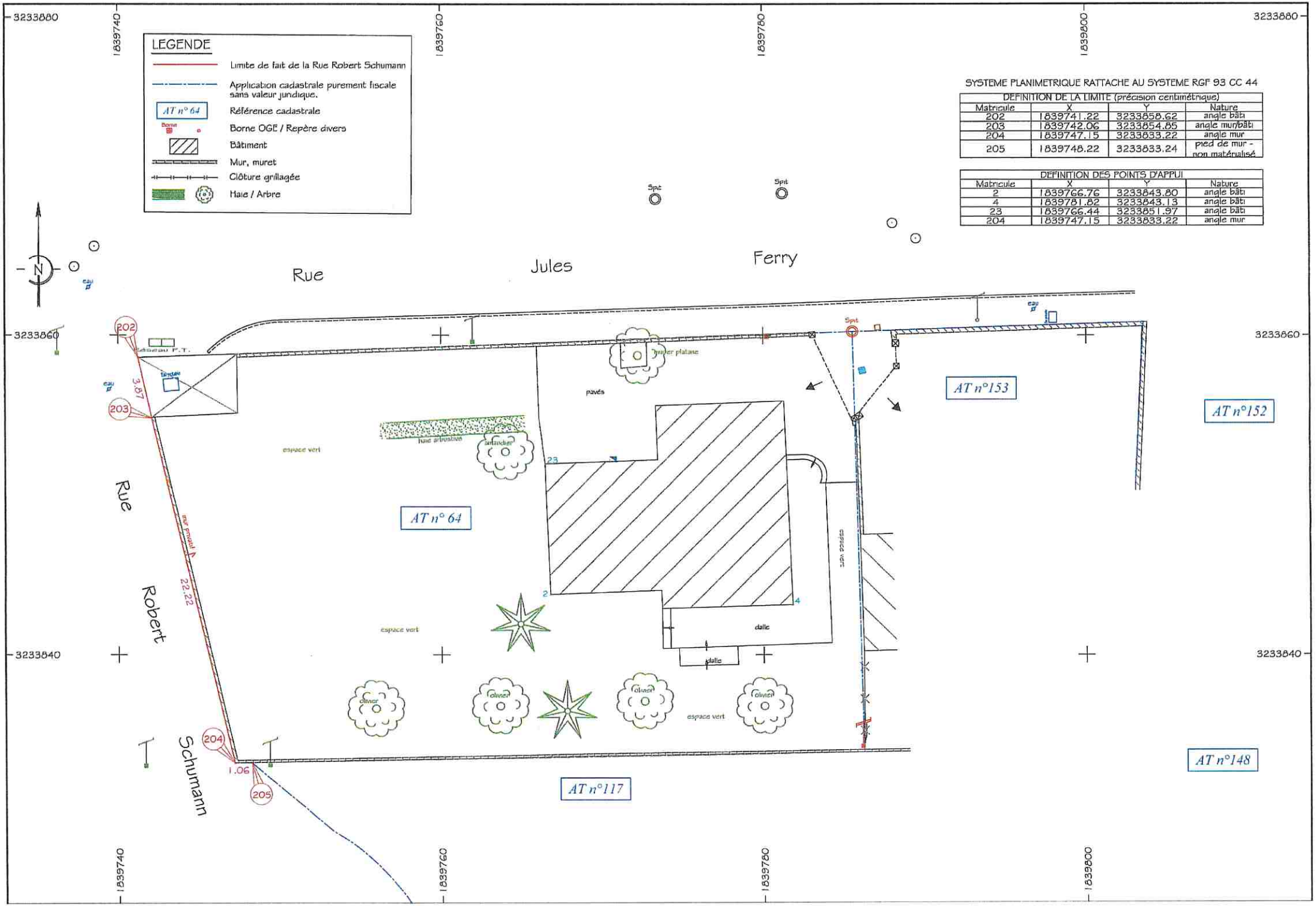
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SELARL Thierry BAUBET et Associés
Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. - Urbaniste

30 B, chemin de Fontgrave
26740 MONTBOUCHER SUR JABRON
Tel : 04.75.01.39.71

66, Avenue Emile Lachaux
84500 BOLLENE
Tel : 04.90.30.15.34

courriel : tbaubet.geometre-bollene@orange.fr


LEGENDE
Limite de fait de la Rue Robert Schumann
Application cadastrale purement fiscale sans valeur juridique.
AT n° 64
Référence cadastrale
Borne OGE / Repère divers
Bâtiment
Mur, muret
Clôture grillagée
Haie / Arbre
SYSTEME PLANIMETRIQUE RATTACHE AU SYSTEME RGF 93 CC 44
DEFINITION DE LA LIMITE (précision centimétrique)
Matricule | X | Y | Nature
202 | 1839741.22 | 3233858.62 | angle bâti
203 | 1839742.06 | 3233854.85 | angle mur/bâti
204 | 1839747.15 | 3233833.22 | angle mur
205 | 1839748.22 | 3233833.24 | pied de mur - non matérialisé
DEFINITION DES POINTS D'APPUI
Matricule | X | Y | Nature
2 | 1839766.76 | 3233843.80 | angle bâti
4 | 1839781.82 | 3233843.13 | angle bâti
23 | 1839766.44 | 3233851.97 | angle bâti
204 | 1839747.15 | 3233833.22 | angle mur
Rue Jules Ferry
Rue Robert Schumann
3233880
3233860
3233840
1839740
1839760
1839780
1839800
202
203
204
205
3.87
22.22
1.06
mur privatif
Spit
Tilleul platane
pavés
haie arbustive
espace vert
arrachage
23
2
4
dalle
olivier
AT n°64
AT n°153
AT n°152
AT n°148
AT n°117

SELARL Thierry BAUBET et Associés

Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. - Urbaniste

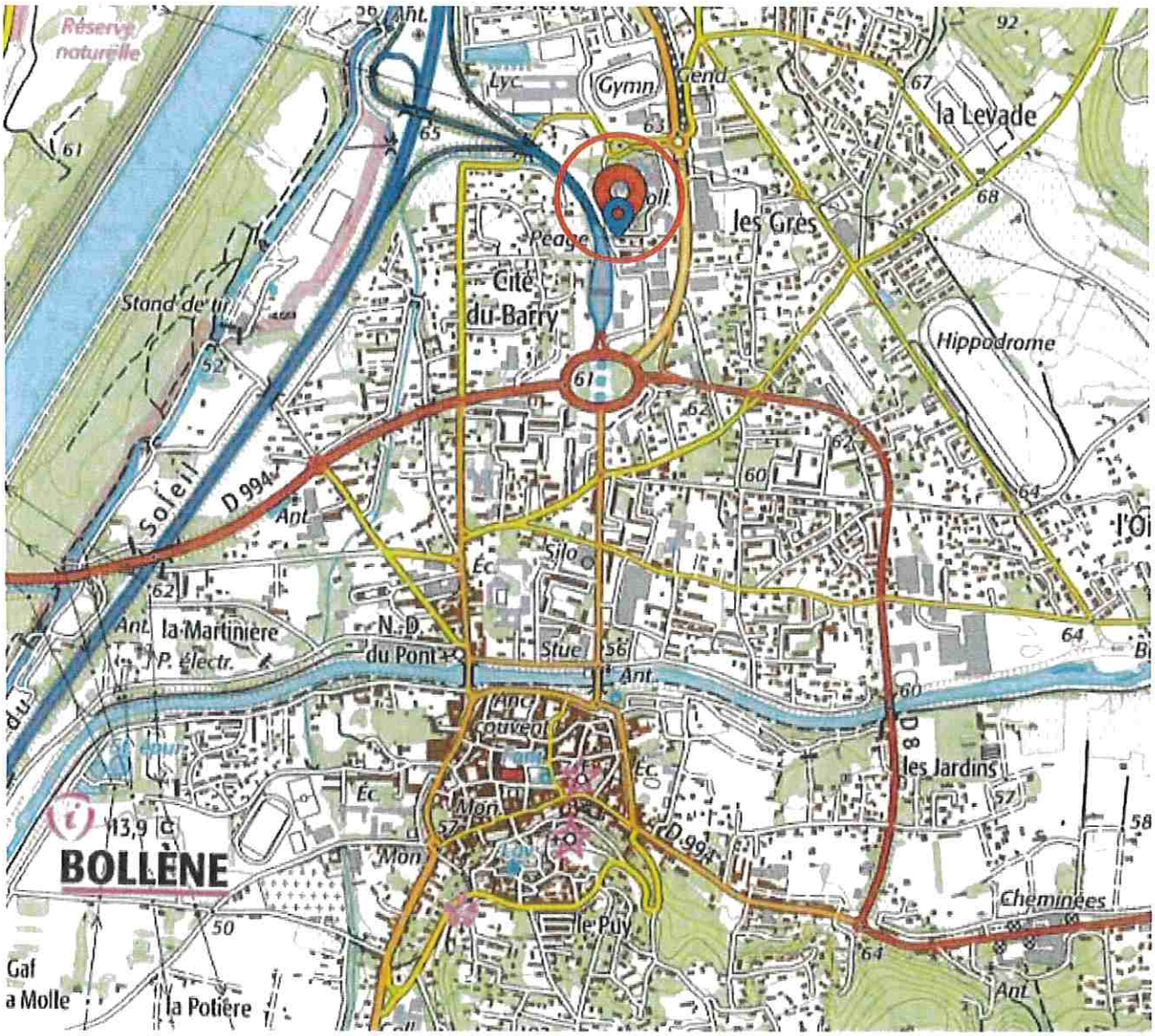
66 Avenue Emile LACHAUX - 84 500 BOLLENE

Tel : 04.90.30.15.34 Fax : 04.90.40.45.07

courriel : tbaubet.geometre-bollene@orange.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR



Département de VAUCLUSE

Commune de BOLLENE

~~oo0oo~~

Cadastre Section AT n°64

Lieu-dit "Grès de Fourniller"

DEMANDE D'ALIGNEMENT

PLAN DE SITUATION

~~oo0oo~~

Sans Echelle

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SELARL Thierry BAUBET et Associés

Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. - Urbaniste

66 Avenue Emile LACHAUX - 84 500 BOLLENE

Tel : 04.90.30.15.34 Fax : 04.90.40.45.07

courriel : tbaubet.geometre-bollene@orange.fr



Département de VAUCLUSE

Commune de BOLLENE

~~oOoo~~

Cadastre Section AT n°64
Lieu-dit "Grès de Fourniller"

DECLARATION PREALABLE

PLAN CADASTRAL

~~oOoo~~

Echelle 1/1000